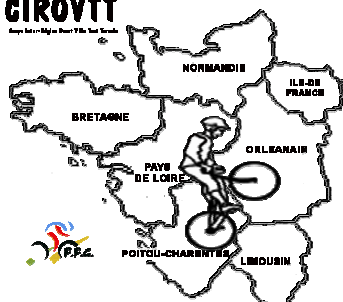


CONVENTION REGLEMENT

GIROVTT
Grand Inter-Regional Velo Tout Terrain



COUPE INTER-RÉGIONALE OUEST VELO TOUT TERRAIN TRIAL EDITION 2007



Dernière mise à jour : 04/02/2007.

1 - DÉFINITION ET PARTICIPATION

1-1 - Les représentants des Comités Régionaux signataires de la présente convention s'accordent à mettre en œuvre la « *Coupe Inter-Régionale Ouest de Vélo Tout Terrain Trial 2007* ».

1-2 - La Coupe Inter-Régionale Ouest de Vélo Tout Terrain Trial est ouverte à tous les compétiteurs, âgés de 7 ans minimum dans l'année, licenciés à la Fédération Française de Cyclisme ou à une fédération affiliée à l'UCI et permettant la pratique de la compétition.

1-3 – Licences autorisant la participation à la Coupe Inter-Régionale :

- Pass'Cyclisme pour les 17 ans et plus (Juniors et plus).
- La Carte à la Journée : délivrée sur place au prix de 8 Euros (en plus de l'inscription) sur présentation d'un certificat médical en date de validité de moins de trois mois attestant de non contre-indication à la pratique du VTT de compétition, Pour les mineurs, une autorisation parentale sera nécessaire. Cette carte à la journée permettra au pilote d'être classé sur l'épreuve sans possibilité d'obtention des points dans le cadre du classement général de la Coupe Inter-Régionale.
- La licence d'âge pour les 16 ans et moins.
- Les licences catégories 1 – 2 – 3 - Juniors.

1-4 - Chaque manche de la Coupe fera l'objet d'une attribution de points et d'un classement par catégorie selon l'article 7 du règlement technique 2007 VTT Trial ci-joint à cette convention.

1-5 - L'engagement est fixé à **7 Euros** pour tous, l'inscription se fera uniquement par écrit : courrier, télécopie ou e-mail. Chaque club s'efforcera de faire des engagements groupés. Chaque club devra en même temps que les inscriptions des pilotes inscrire au minimum un commissaire par épreuve. La CIROVTT Trial se réserve le droit de réduire le nombre de zones si le nombre de commissaires n'est pas suffisant sur une épreuve. Les engagements devront être parvenus à l'organisateur au moins **6 jours** ouvrables avant l'épreuve. Un engagement hors délai sera majoré de **5 Euros**.

1-6 - Les clubs dont les membres engagés mais absents sans justification se verront facturer le montant de l'engagement par le Comité dont dépend l'organisateur.

2 - CATÉGORIES ADMISES

2-1 - Les concurrents participant à la Coupe sont répartis suivant les niveaux définis dans l'article 2-4. Tout pilote et parent de pilote mineur, participant aux épreuves de la Coupe Inter-Régionale Ouest de VTT Trial 2007 est censé en connaître le règlement et s'engage à se soumettre à toutes ses prescriptions.

2-2 - L'affectation des coureurs dans les différentes catégories est réalisée en tenant compte de la classification de la saison en cours et des deux précédentes années sur les épreuves Régionales, Inter-Régionales et Nationales.

2-3 - Un coureur non classé lors des deux années précédentes et de la saison en cours peut choisir la catégorie dans laquelle il souhaite concourir, sous réserve de l'accord du responsable de la CIROVTT TRIAL ou de son remplaçant.

2-4 - Classification des pilotes.

2-4-1- Elites-Expert (E) : seront considérés comme tels les pilotes des classes Elite et Expert sur les épreuves de Coupe et de Championnat de France, ainsi que les pilotes bénéficiant d'un surclassement au vu de leurs résultats sur les épreuves nationales et régionales. Cette décision étant prise par le responsable de la CIROVTT Trial et (ou) de son représentant avant le début de la saison 2007.

2-4-2- National (N) : Seront considérés comme tels les pilotes de la classe Nationale sur les épreuves de Coupe et de Championnat de France, ainsi que les pilotes bénéficiant d'un surclassement au vu de leurs résultats sur les épreuves nationales et régionales. Cette décision étant prise par le responsable de la CIROVTT Trial et (ou) de son représentant avant le début de la saison 2007.

2-4-3 - Régionale (Rég) : Seront considérés comme tels les vingt premiers pilotes de la classe R1 des épreuves de Coupe et de Championnat de France, ainsi que les pilotes reconnus de ce

niveau par la CIROVTT Trial au vu de leurs résultats sur les épreuves de Coupe et de Championnat régionaux des années 2005 et 2006.

2-4-4 - Série 1 (S1) : Seront considérés comme tels les autres pilotes de la catégorie R1 et les quinze premiers pilotes R2 des épreuves de Coupe et de Championnat de France, ainsi que les pilotes reconnus de ce niveau par la CIROVTT TRIAL au vu de leurs résultats sur les épreuves de Coupe et de Championnat régionaux des années 2005 et 2006.

2-4-5 - Série 2 (S2) : Seront considérés comme tels les autres pilotes de la catégorie R2 et les dix premiers pilotes Jeunes des épreuves de Coupe et de Championnat de France, ainsi que les pilotes reconnus de ce niveau par la CIROVTT TRIAL au vu de leurs résultats sur les épreuves de Coupe et de Championnat régionaux des années 2005 et 2006.

2-4-6 - Série 2 Dames (S2D) : Seront considérées comme telles les pilotes féminines souhaitant rouler dans la série S2, ainsi que celles ayant participé aux épreuves de Coupe et de Championnat de France dans la série R2 et au dessus. Ces pilotes rouleront sur le parcours de la Série 2, un classement scratch et un classement Dames sera établi dans la catégorie S2.

2-4-7 - Série 3 (S3) : Seront considérés comme tels les autres pilotes de la catégorie Jeunes des épreuves de Coupe et de Championnat de France, ainsi que les pilotes reconnus de ce niveau par la CIROVTT TRIAL au vu de leurs résultats sur les épreuves de Coupe et de Championnat régionaux des années 2005 et 2006.

2-4-8 - Série S3 Dames (S3D) : Seront considérés comme telles les pilotes féminines de niveau S3 suivant la répartition faite par la CIROVTT TRIAL au vu de leurs résultats sur les épreuves de Coupe et de Championnat régionaux des années 2005 et 2006. Les féminines de cette classe disputeront les épreuves sur les zones de la catégorie S3. Un classement Dames et un classement scratch sera établi pour la catégorie S3.

2-4-9 – Série 4 (S4) : Seront considérés comme tels tous les pilotes reconnus de ce niveau par la CIROVTT TRIAL au vu de leurs résultats sur les épreuves de Coupe et de Championnat régionaux des années 2005 et 2006. Ce niveau est ouvert à tous les pilotes débutants qui le désirent.

2-4-10 – Série S4 Dames (S4D) : Seront considérés comme telles les pilotes féminines reconnues de ce niveau par la CIROVTT TRIAL au vu de leurs résultats sur les épreuves de Coupe et de Championnat régionaux des années 2005 et 2006. Elles disputeront les épreuves sur les zones S4. Ce niveau est ouvert à toutes les pilotes féminines débutantes qui le désirent. Un classement Dames et un classement scratch sera établi pour la catégorie S4.

2-4-11 – Série « Poussins » : Cette catégorie est réservée aux pilotes garçons et filles âgés de 7 et 8 ans dans l'année. Pour cette catégorie il n'y aura qu'un classement scratch. Un pilote qui voudrait courir dans une classe d'un autre niveau à celle définie par ces critères devra en faire la demande auprès du responsable de la CIROVTT Trial et (ou) de son représentant par l'intermédiaire de son responsable de club.

2-4-12 - La répartition des pilotes par classe apparaît sur l'annexe : « Classification des Trialistes Inter Régionaux pour la saison 2007 », joint à cette convention.

2-4-13 - Obligation aux pilotes de concourir toutes les manches de la saison dans la même classe où ils auront été affectés en début de saison sauf décision spéciale de la CIROVTT TRIAL et (ou) du collègue des commissaires.

2-4-14 - Si un pilote participant à une épreuve de Coupe Inter Régionale obtient un résultat présentant une supériorité manifeste, il sera dans l'obligation de courir les épreuves suivantes dans une des catégories supérieures.

2-4-15 - Un pilote qui voudrait courir dans une classe d'un autre niveau à celle définie par les critères de la présente convention devra en faire la demande auprès de la CIROVTT Trial. La CIROVTT Trial entendra sa demande et lui proposera de courir dans la classe demandée sans qu'il figure dans les classements. La CIROVTT Trial appuiera sa décision sur le niveau et les résultats du pilote des saisons 2005, 2006 et de la saison en cours. Un pilote peut demander à monter d'une seule catégorie mais ne peut redescendre.

2-4-16 - En fin de saison 2007, les critères des séries 2008 seront définis à partir des classements de la saison 2007. Pour les Dames il sera plus tenu compte du résultat scratch de la catégorie que du classement Dames lui même.

2-5 – Attribution des numéros de plaque :

2-5-1 – Les numéros de 1 à 19 pour la catégorie Elite – Expert (E).

2-5-2 – Les numéros de 20 à 49 pour la catégorie Nationale (N).

2-5-3 – Les numéros de 50 à 99 pour la catégorie Régionale (Rég).

2-5-4 – Les numéros de 100 à 199 pour la catégorie Série 1 (S1).

2-5-5 – Les numéros de 200 à 299 pour la catégorie Série 2 (S2).

2-5-6 - Les numéros de 300 à 399 pour la catégorie Série 3 (S3).

2-5-7 - Les numéros de 400 à 499 pour la catégorie Série 4 (S4).

2-5-8 - Les numéros de 500 à 519 pour la catégorie Série 2 Dames (S2D).

2-5-9 - Les numéros de 520 à 549 pour la catégorie Série 3 Dames (S3D).

2-5-10 - Les numéros de 550 à 599 pour la catégorie Série 4 Dames (S4D).

2-5-11 – Les numéros de 600 à 699 pour la catégorie Série Poussins (P)

3 - CLASSEMENTS - RÉCOMPENSES

3-1 - La CIROVTT TRIAL mandate, à l'année, le groupe administratif comprenant un commissaire régional chargé d'assurer les classements de toutes les manches et du classement général provisoire et définitif de la Coupe Inter-Régionale Ouest de Vélo Tout Terrain Trial 2007.

3-2 - A l'issue de chaque épreuve, un classement sera établi pour chacune des catégories.

3-3 - Sur chacune des manches, ces classements donnent lieu à une attribution de points, suivant la grille de points utilisée lors des Epreuves de Coupe de France et selon l'article 7 du règlement technique 2007 VTT Trial ci-joint.

3-4 - Le classement général de la Coupe Interrégionale Ouest de Vélo Tout Terrain Trial 2007, se fera sur la totalité des compétitions organisées :

3-4-1- les résultats de toutes les manches seront pris en compte pour une Coupe Inter Régionale de 0 à 3 épreuves.

3-4-2 - tous les résultats moins le plus mauvais seront pris en compte pour une Coupe Inter Régionale de 4 épreuves et plus.

3-4-3 - L'absence à une manche compte comme un résultat à 0 point.

3-4-4 - Les pilotes titulaires d'une carte à la journée seront classés sur l'épreuve, mais seront exclus du classement général de la Coupe Inter-Régionale.

3-4-5 - Les titres décernés seront :

- Vainqueur de la Coupe Inter Régionale Ouest de VTT TRIAL Dames S2
- Vainqueur de la Coupe Inter Régionale Ouest de VTT TRIAL Dames S3
- Vainqueur de la Coupe Inter Régionale Ouest de VTT TRIAL Dames S4
- Vainqueur de la Coupe Inter Régionale Ouest de VTT TRIAL Elites-Expert (E)
- Vainqueur de la Coupe Inter Régionale Ouest de VTT TRIAL National (N)
- Vainqueur de la Coupe Inter Régionale Ouest de VTT TRIAL Régionale (Rég)
- Vainqueur de la Coupe Inter Régionale Ouest de VTT TRIAL Série 1 (S1)
- Vainqueur scratch de la Coupe Inter Régionale Ouest de VTT TRIAL Série 2 (S2)
- Vainqueur scratch de la Coupe Inter Régionale Ouest de VTT TRIAL Série 3 (S3)
- Vainqueur scratch de la Coupe Inter Régionale Ouest de VTT TRIAL Série 4 (S4)
- Vainqueur scratch de la Coupe Inter Régionale Ouest de VTT TRIAL Série Poussins.

3-5 - En cas d'égalité de points au classement général, les concurrents seront départagés selon le classement obtenu lors de la dernière manche, puis de l'avant-dernière manche, etc.

3-6 - La participation à la finale de la Coupe Interrégionale Ouest de VTT Trial 2007 est obligatoire. Tout pilote prétendant au podium absent à l'épreuve finale sera déclassé au delà des pilotes présents à la finale, sauf décision spéciale de la CIROVTT TRIAL.

3-7 - En cas de changement de catégorie dans l'année, seuls les points marqués dans la dernière catégorie dans laquelle le coureur aura couru seront pris en compte pour le classement général.

3-8 - Les classements généraux de la Coupe Interrégionale Ouest de VTT Trial 2007 seront récompensés par une grille de prix alimentée par les droits réglés par l'organisateur, soit **100 €** par manche, au titre de l'adhésion à la Coupe Interrégionale. Cette somme sera versée à l'un des Comités

Régionaux signataires de la présente convention désigné comme « collecteur de fonds » au titre de la Commission Interrégionale VTT TRIAL. Pour la saison 2007 le Comité Régional retenu étant le Comité des Pays de la Loire.

4 - CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE DE LA JOURNÉE ET DE LA FINALE.

4-1 - La cérémonie protocolaire récompensant les trois premiers du classement général final de la Coupe Inter-Régionale Ouest de Vélo Tout Terrain Trial 2007 sera organisée à l'issue de la dernière manche (finale).

4-2 - La participation aux cérémonies protocolaires des compétiteurs figurant sur l'un des podiums de la Coupe Interrégionale Ouest de Vélo Tout Terrain Trial 2007 est obligatoire. En cas d'absence non justifiée, le coureur ne percevra pas sa récompense. Cette règle s'applique aux cérémonies protocolaires de la journée et du classement général final.

4-3 - Lors des cérémonies protocolaires, et sauf décision contraire du Président du Collège des Commissaires, les coureurs récompensés devront obligatoirement porter les équipements de leur club, les maillots de champion officiel départemental, régional, national, de leur team officiel, d'une sélection départementale ou régionale. En cas de tenue non réglementaire, le coureur ne percevra pas son prix.

4-4 - Le Comité Régional « *collecteur de fonds* » se chargera d'adresser postérieurement à la finale les récompenses issues des grilles de prix aux récipiendaires, via leurs Clubs.

5 - OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

5-1 – Tout candidat organisateur d'une épreuve de Coupe Interrégionale Ouest de Vélo Tout Terrain Trial 2007 devra concrétiser sa demande en retournant le « *BULLETIN OFFICIEL D'ADHÉSION* » accompagné d'un chèque de caution de 100.00€ au Comité Régional retenu « collecteur de fonds » des Comités Régionaux signataires de la présente convention d'organisation de la Coupe Interrégionale Ouest de Vélo Tout Terrain Trial 2007. Le versement de cette caution devra être fait au minimum six semaines avant la date de l'épreuve. Si tel n'était pas le cas, l'épreuve ne pourra bénéficier de l'appellation CIROVTT Trial et de ses structures.

5-2 - Chaque organisateur devra gérer les inscriptions et les transmettre au plus tard 72 heures avant la compétition à la personne dument mandatée par la CIROVTT TRIAL. L'organisateur n'est en aucun cas habilité à définir la classification d'un coureur qui participe pour la première fois à une épreuve de la CIROVTT Trial. Il en est de même pour un pilote qui demande à changer de catégorie. Ceci étant du ressort des articles 2-3 et 2-4-14. Pour toute inscription d'un(e) pilote mineur(e) non licencié(e) FFC l'organisateur doit rappeler que le (la) pilote devra se présenter à l'inscription avec un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT Cyclisme de compétition de moins de trois mois et d'une autorisation parentale.

5-3 - L'organisateur est seul maître et responsable des mouvements financiers liés à l'épreuve. Il doit gérer lui-même la caisse liée aux inscriptions.

5-4 - L'organisateur devra avoir prévu un service de secours sur le site en conformité avec les réglementations fédérales. L'épreuve ne pourra pas être lancée sans la présence du service de secours.

5-5 - L'organisateur s'engage à faciliter l'hébergement du groupe administratif pour la nuit précédant l'épreuve. Le remboursement - total ou partiel - des frais de déplacement est au libre choix de l'organisateur, **il ne constitue, en aucun cas, une obligation.** Aucune vacation n'est versée directement aux commissaires par l'organisateur.

5-6 - L'organisateur doit mettre à la disposition du groupe administratif :

- des formulaires de déclaration d'accident.
- un local abrité situé sur le site de l'épreuve.
- une table et des chaises pour 4 à 5 personnes
- une alimentation électrique 220 Volts assurant la fourniture d'un courant alternatif suffisamment stable et d'une puissance permettant le fonctionnement normal d'un ordinateur et d'une imprimante laser. (Puissance souhaitée 16 A)
- deux panneaux d'affichage d'environ 2m par 1m chacun.
- petites fournitures : ramette de papier, scotch, agrafeuse, crayon à papier, stylo.....
- quelques plaques de guidon vierges et un marqueur pour palier à la carence des clubs et à l'oubli des pilotes.

5-7 - L'organisateur assurera le traçage des zones dans le respect des données techniques définies dans le règlement technique joint à cette convention. Il assurera la fourniture du matériel nécessaire à ce traçage. Les zones seront tracées dans l'esprit de satisfaire tous les pilotes. L'objectif étant que le premier de chaque catégorie n'ait pas plus de 15 pénalités. Les tracés seront validés par le responsable de la CIROVTT Trial ou par son remplaçant la veille de la compétition. L'organisateur devra préparer :

- les plaques commissaire comprenant les fiches de pointage, un stylo, un crayon à papier.....
- les cartons de pointage.

5-8 - Sur chaque manche, l'organisateur est tenu de récompenser au minimum les trois premiers de chaque catégorie sous forme de coupes, lots, etc.

Aucune récompense n'est à fournir par l'organisateur de la finale au titre des classements généraux.

6 - AMÉNAGEMENT ET GESTION DU RÈGLEMENT

6-1 – La Commission Inter-Régionale Ouest de VTT Trial (CIROVTT Trial) est seule compétente à gérer et aménager la Convention et le Règlement de la Coupe Inter-Régionale Ouest Vélo Tout Terrain Trial. La CIROVTT Trial se réserve le droit d'apporter au cours de la saison tout avenant qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la Coupe Interrégionale Ouest de Vélo Tout Terrain Trial 2007.

6-2 – La CIROVTT Trial est composée de différents représentants actifs du VTT Trial des différentes régions adhérentes à la présente Convention. Ces membres dont la liste est jointe en annexe 3 sont nommés à chaque début de saison lors de la réunion annuelle ou tous les actifs du VTT Trial peuvent être représentés.

Règlement Technique 2007 VTT Trial

1-Parcours

1-1 Le VTT Trial en milieu naturel consiste à franchir des sections de terrain naturel, appelées zones, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Pour des raisons d'organisation, l'organisateur pourra réaliser une zone avec des obstacles artificiels.

1-2 Le tracé devra comporter 6 zones E-N-Rég-S1-S2 sans segments et 6 zones S3-S4- poussins sans segments. Le tracé S3 devra se faire en enroulé avec quelques marches d'une hauteur comprise entre 0,30m et 0,60m sans obligation de sortie en roue arrière. Le tracé S4 doit pouvoir être effectué en enroulé avec quelques déplacements de roue avant. Le tracé poussins doit pouvoir être effectué en enroulé sans déplacement sur 4 zones proposées par l'organisateur et validées par le responsable de la CIROVTT Trial ou par son remplaçant.

1-3 Le tracé ne devra pas comporter des difficultés obligeant les pilotes à réaliser des sauts limités en hauteur en fonction des classes :

E : 1,60 m
N : 1,40 m
Rég : 1,20 m
S1 : 1,00 m
S2 : 0,60 m

Ceci sera mesuré en tenant compte du profil du terrain.

1-4 Le traçage des parcours E (Elite-Expert) devront être plus du niveau Expert qu'Elite.

1-5 Les pilotes de niveau E, N, Rég, S1, S2 et S3 feront 3 tours de 6 zones, les S4 feront 2 tours de 6 zones. Les poussins feront deux tours de 4 zones. Tous les pilotes devront rendre eux-mêmes leur carton à la table de pointage après avoir fini un tour et avant de commencer le suivant.

1-6 La rubalise des limites de zones devra être fixée entre 20 et 30 cm du sol. Les flèches matérialisant les parcours spécifiques des classes supérieures devront être fixées solidement (vis, pointes...pas d'agrafes).

1-7 Les zones sont modifiables uniquement entre deux tours par décision du collège des commissaires : soit en cas d'intempéries, soit en cas de problèmes de traçage.

1-8 Le nettoyage de la zone est autorisé aux pilotes à condition de n'utiliser que les pieds et ceci sans détériorer ni modifier la zone de son intérêt technique.

1-9 L'inter zone doit se parcourir en VTT pour tous les pilotes.

1-10 Les parcours devront être visés par le collège des commissaires.

1-11 Dans la mesure des possibilités de l'organisateur, les parcours seront identifiés des flèches de couleur :

- Rouge pour le tracé E
- Bleue pour le tracé N
- Verte pour le tracé Rég
- Blanc pour le tracé S1
- Bleue pour le tracé S3
- Blanc pour le tracé S4

Chaque entrée de zone sera matérialisée par un panneau reprenant le n° de la zone. Les zones 1 à 6 pour les catégories E, N, Rég, S1, S2 et 7 à 12 pour les catégories S3, S4 et poussins.

2-Matériel

2-1 Les vélos devront être des vélos de type VTT, équipés de roues de 26 pouces maximum, sabot interdit, ou des vélos trial 20 pouces. Il n'y aura pas de classement spécifique 20 pouces.

2-2 La selle est obligatoire si le tube de selle dépasse le tube horizontal du cadre. La largeur du guidon est libre, pédales plates obligatoires pour toutes les catégories.

2-3 Les VTT devront présenter tous les critères de sécurité (embouts de guidon bouchés, absence de partie saillante, protection embout de câble, fissure sur cadre ou sur fourche, etc...). En cours de compétition, le président du collège des commissaires peut interrompre la participation d'un pilote pour que celui-ci remette son vélo en conformité avec les règles de sécurité. Le pilote ne pouvant pas ou ne voulant pas s'exécuter sera interdit de poursuivre l'épreuve.

2-4 Le port du casque rigide est obligatoire pendant les épreuves sur les zones et dans les interzones ainsi qu'avant et après l'épreuve sous peine de pénalisation. Le port de gants et de protections tibias est fortement conseillé, le non port de ces équipements dégage l'organisateur de toute responsabilité en cas d'accident.

2-5 La plaque avant de guidon est obligatoire et devra être fournie par le pilote, avec le numéro de dossard qui lui sera attribué par la CIROVTT TRIAL en début de saison. Afin de faciliter la lisibilité, les dimensions de la plaque et des chiffres de forme bâton répondront aux dimensions suivantes :

Hauteur de la plaque : 18cm, largeur de la plaque : 15cm.

Hauteur des chiffres : 8cm, largeur des chiffres : 3cm.

Les pilotes présentant des plaques fantaisistes pourront être exclus de l'épreuve par le collège des commissaires. Pour des raisons de partenariat l'organisateur pourra fournir les plaques de guidon le jour de son épreuve en respectant la numérotation de la saison, les pilotes seront dans l'obligation d'apposer cette plaque, sans en modifier sa forme et son contenu, en lieu et place de la leur.

Les pilotes se présentant à l'émargement sans plaque de guidon pourront être sanctionnés par le collège des commissaires.

2-6 La CIROVTT TRIAL devra utiliser au maximum des commissaires titulaires d'un titre, diplôme, de commissaire officiel FFC avant de nommer commissaire une personne non titulaire d'un diplôme de commissaire FFC. Le président du collège des commissaires sera obligatoirement un commissaire diplômé. Les commissaires confirmés devront être en priorité sur les zones du niveau le plus élevé. Il est également souhaité qu'un commissaire supervise l'enregistrement des résultats des coureurs à la table de pointage tout au long de l'épreuve. Chaque club participant doit être en mesure de nommer pour chaque épreuve un ou plusieurs commissaires.

3-Déroulement conseillé d'une journée de compétition.

3-1 L'accueil, le contrôle administratif, le contrôle technique et l'émargement se dérouleront de 8 heures à 10 heures.

3-2 Le briefing des commissaires aura lieu à 9h30. Le briefing des pilotes aura lieu à 9h45 heures.

3-3 Le départ de la catégorie Elites – Expert se fera après la pose de la mi-journée, cette catégorie disposera de 4 heures pour faire les trois tours de 6 zones. L'heure de départ sera notifiée par le président du collège des commissaires,. L'heure référence sera celle de l'ordinateur utilisé pour les classements. Les pilotes de cette catégorie ne sont pas prioritaires sur les zones c'est à eux de s'organiser pour passer sur les zones en fonction des disponibilités des zones. Le départ des autres catégories se fera après le briefing du matin, selon les ordres du président du collège des commissaires ou de l'organisateur.

3-4 Le pilote prêt à prendre le départ sur une zone doit remettre son carton de pointage au commissaire ou à l'aide commissaire et attendre son tour de passage. Si à l'appel du commissaire le pilote n'est pas prêt, son carton pourra être remis après ceux des autres pilotes.

3-5 Le départ ne pourra se faire que lorsque la sécurité sera assurée.

3-6 Un arrêt d'une heure est conseillé dans le créneau horaire de 12h à 13h30. L'organisateur et les commissaires devront s'organiser pour respecter ce timing.

3-7 Pour des raisons de spectacle il est possible au collège des commissaires et à l'organisateur de prévoir après la compétition, une démonstration en condition de course sur une zone avec les meilleurs pilotes de la journée.

3-8 Pour le déroulement de l'épreuve des poussins plusieurs tests pourront être faits en matière d'accompagnement des pilotes sur la saison 2007. Le premier principe retenu étant le suivant : les pilotes seront répartis en groupe de 8 maxi, accompagné par un éducateur et un commissaire. Lorsque le groupe se présentera sur la zone, c'est le commissaire de zone qui veillera à faire passer le groupe en fonction du déroulement du reste de la compétition. L'éducateur pourra intervenir pour prévenir les risques et encourager chaque pilote. Toute décision de modification dans le déroulement de l'épreuve pour la catégorie poussins en 2007 sera prise par le responsable de la CIROVTT Trial ou par son remplaçant.

4- Comptage des pénalités (règle nationale).

4-1 Dans chaque zone, il n'y aura qu'un seul concurrent à la fois. Seules les reconnaissances à pied sont autorisées sous peine de sanction. Chaque concurrent est considéré comme entré en zone dès que sa roue avant a dépassé la banderole de début, comme sorti dès que sa roue avant a franchi la banderole de sortie. Le pilote est autorisé à prendre de l'élan pour entrer dans la zone. Il n'est pas obligatoire de respecter l'ordre numérique des zones prévues par l'organisateur, sauf décision contraire du collège des commissaires.

4-2 Dès l'entrée du concurrent dans la zone, il est interdit de mettre pied à terre sous peine de pénalisations. Celles-ci sont comptabilisées dans chaque zone par un commissaire qui est seul juge. Le président du collège des commissaires et le commissaire affecté aux classements peuvent remplacer un commissaire de zone.

4-3 Zéro pénalité : Le pilote ne pose pas de pied et ne fait pas d'appui.

4-4 Pénalité de 1 point :

4-4-1 - Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps soit avec une partie du Vélo à l'intérieur ou à l'extérieur des limites, excepté les pneus à l'intérieur des limites.

Il est permis de tourner le pied sur place.

4-4-2 - Appui d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle avec ou sans mouvement du vélo.

4-5 Pénalité de 5 points :

4-5-1 - Passer par-dessus, par-dessous, soulever ou déchirer les limites matérialisées de la zone. Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo.

4-5-2 - Les coureurs doivent suivre les flèches de la couleur de leurs niveaux.

4-5-3 - Survoler une flèche de sa catégorie.

4-5-4 - Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle.

4-5-5 - Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui.

4-5-6 - Roue avant en dehors du portique d'entrée. Lorsqu'après l'entrée dans la zone, l'axe de roue avant ressort du portique.

4-5-7 - Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du Vélo.

4-5-8 - Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle.

4-5-9 - Appui de la main sur un obstacle ou sur le sol. La main est déterminée du poignet jusqu'à l'extrémité des doigts.

4-5-10 - Se faire pointer sans franchir la zone.

4-5-11 - A sa demande un pilote peut être autorisé à être assuré par l'un de ses accompagnateurs sans gêner le commissaire. Tout contact physique si minime soit-il entre le pilote ou son vélo et l'accompagnateur donne lieu à une pénalité de 5 points. La pénalité de 5 points est également appliquée si l'accompagnateur gêne le commissaire.

4-5-12 - Lorsque le nombre maximum de pénalités (5) est atteint, le coureur doit immédiatement quitter la zone.

4-6 Pénalités supplémentaires : 10 points

4-6-1 - Se faire aider par les suiveurs, donner des conseils de position au concurrent engagé dans la zone. Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition. Cette règle ne s'applique pas pour la classe S4, toutefois un seul accompagnateur par pilote S4 sera autorisé à donner des conseils, il devra rester hors de la zone.

4-6-2 - Comportement non sportif, incorrection envers un commissaire.

4-6-3 - Omettre une zone.

4-6-4 - Seul le coureur doit donner son carton de pointage au commissaire et/ou à la gestion des résultats.

4-6-5 - Non-port du casque en zone, inter zone et/ou aux entraînements.

4-6-6 - Non-respect de l'inter zone sur le vélo et/ou pilotage dangereux.

4-7 Pénalités de temps

4-7-1 - ½ point par minute en cas de retard à l'arrivée par rapport à l'heure de départ officielle de la catégorie Elites – Expert.

4-7-2 - 1 pénalité pour chaque période de 30 secondes de dépassement du temps imparti pour effectuer la zone.

4-8 Exclusion

4-8-1 - Perte du carton de pointage,

4-8-2 - Omission de deux zones et plus.

4-8-3 - Bris du vélo ne pouvant être réparé sur place.

4-8-4 - Reconnaissance d'une zone autrement qu'à pied que ce soit le jour de l'épreuve ou la veille.

4-8-5 - Incorrection grave envers un commissaire, violence physique sur autrui et non-respect de la plaque de guidon et/ou du dossard.

4-8-6 - Abandonner l'épreuve.

4-8-7 - Modifier la configuration d'une zone.

4-8-8 - Concurrent blessé poursuivant la course avec contre indication du médecin.

4-9 Les pénalités supplémentaires, que seul le Président du collège des commissaires peut infliger en accord avec le collège des commissaires, sont ajoutées aux autres points de pénalité.

5- Important pour toutes les classes :

5-1 Incident mécanique : Si le pilote a un incident mécanique et qu'il n'est pas en mesure de finir la zone sans descendre ou sans intervenir avec ses mains sur son VTT avec un pied à terre, il obtiendra la pénalisation maximum : 5.

5-2 Temps de passage : Les zones seront chronométrées. Un temps de référence sera établi par la direction de course pour chaque zone. Tout dépassement du temps sera pénalisé d'un point toutes les 30 secondes. Ces pénalités s'ajouteront à celles obtenues lors du passage dans la zone et seront directement inscrites sur le carton de pointage.

5-3 Cartons de pointage : Les coureurs devront donner leur carton de pointage à l'adjoint commissaire dès qu'ils seront prêts à effectuer la zone. Lorsque le commissaire appellera le coureur, celui-ci devra être prêt à débiter la zone. Dans le cas contraire, son carton de pointage sera remis sous la pile de cartons que tient l'adjoint.

6- Classement d'une journée

6-1 Le classement s'effectue par addition des pénalisations. Le premier étant celui qui a le plus petit nombre de pénalisation

6-2 En cas d'ex-æquo, sauf pour déterminer les titres, le vainqueur sera le concurrent qui aura effectué le meilleur tour. Si l'égalité persiste, ils seront départagés au deuxième meilleur tour, puis au troisième meilleur tour, puis au plus grand nombre de 0, puis au plus grand nombre de 1, puis au plus grand nombre de 2...

6-3 S'il est impossible de départager plusieurs coureurs en parfaite égalité et classés dans les cinq premiers :

6-3-1 Pour les classes E-N-Rég-S1-S2 : une zone de départage chronométrée sera prévue et faite à l'envers.

6-3-2 Pour les classes S3-S4 : la zone de départage pourra être une zone de niveau supérieur. Elle sera chronométrée.

6-3-3 Si aucun des coureurs n'est pénalisé ou s'ils sont à égalité de pénalités au terme de chaque zone de départage, ce sera le plus rapide qui l'emportera ou celui qui ira le plus loin dans la zone. Dans le cas où les coureurs obtiendraient la pénalité 5 à la même distance se sera celui qui aura le meilleur temps dans cette distance qui l'emportera.

6-3-4 Il est souhaitable de prévoir ces zones de départage le plus près du cœur de la manifestation pour assurer le spectacle.

6-4 Il sera établi un classement scratch par niveau pour chaque journée.

6-5 Les féminines feront partie du classement scratch de la classe où elles courent et d'un classement spécifique à leur catégorie.

6-6 Il est souhaitable que le podium soit composé des 5 premiers de chaque catégorie.

7- Comptage et attribution des points pour la Coupe Inter Régionale Ouest de VTT TRIAL :

7-1 Chaque épreuve permettra d'attribuer les points dans chaque catégorie comme suit :

- Le premier recevra un capital de 100 points et un bonus de 4 points.
- Le second recevra 100 points plus un bonus de 2 points moins la différence de pénalités avec le vainqueur.
- Le troisième recevra 100 points plus un bonus de 1 point moins la différence de pénalités avec le vainqueur.
- Tous les autres concurrents recevront un nombre de points égal à 100. Ce capital se verra diminuer du nombre de points les séparant du vainqueur.
- En cas d'ex-æquo, 2 dixièmes de points seront ôtés du 2^e ex-æquo, 4 dixièmes au 3^e ex-æquo...

7-2 Exemple :

1 ^{er} coureur	coureur A	2 points de pénalité
2 ^e coureur	coureur B	4 points de pénalité
3 ^e coureur	coureur C	5 points de pénalité
4 ^e coureur	coureur D	6 points de pénalité
5 ^e coureur	coureur E	6 points de pénalité
6 ^e coureur	coureur F	11 points de pénalité

Les pilotes obtiendront les points définitifs suivants :

Coureur A	$100+4=104$
Coureur B	$(100-2)+2=100$
Coureur C	$(100-3)+1=98$
Coureur D	$100-4=96$
Coureur E	$(100-4)-0.2=95.8$
Coureur F	$100-9=91$

8 – Réclamations

8-1 Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents, doivent être présentées par écrit et signées du coureur dans un délai de 60 minutes après son arrivée, sur l'imprimé type.

8-2 Les réclamations en zone se feront comme aux épreuves nationales, c'est-à-dire sur la zone avec le président du collège des commissaires ou le commissaire attaché aux classements.

8-3 Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après affichage des résultats.

8-4 Le collège des commissaires règle le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires.

* * * * *

ANNEXE 1 :

COMPOSITION DE LA CIROVTT TRIAL POUR LA SAISON 2007.

Responsable CNVTT Région Ouest :

- Frank FILBIEN, Comité Pays de Loire.

Responsable CIROVTT Trial :

- Daniel JOUSSET, Comité Bretagne.

Responsables des commissaires :

- Jo MADEC, Comité Bretagne.
- Benjamin BENOIST, Comité Pays de Loire.

Responsables des stages pilotes :

- René GAUCHER, Comité Pays de Loire.
- Jacky ALTHAMOR, Comité Normandie.

Responsable administratif :

- Véronique LE MENE, Comité Bretagne

Equipe administrative :

- Monique MADEC, Comité Bretagne
- Chantal LECOT, Comité Pays de Loire
- Michel BLANCHARD, Comité Bretagne

Représentants régionaux :

- Guy ROUSSEAU, Comité Orléanais
- Daniel MENANT, Comité Pays de Loire

- ANNEXE 2 :

<p align="center">BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL POUR LA COUPE INTER-REGIONALE 2007 (valable pour chaque manche)</p>

Date de l'épreuve	
Lieu	
Nom – Prénom	
Date de naissance	
Numéro de licence <small>(si licence FFC)</small>	
Type de licence <small>(Elite, Régionale, Départementale, etc)</small>	
Club d'appartenance <small>(ou Team officiel FFC)</small>	
Catégorie	
Numéro de dossard	
N° de téléphone <small>(facultatif)</small>	

Inscription du (des) commissaire(s) présent(s) à l'épreuve : _____

Inscription de(s) l'aide(e) commissaire(s) sur l'épreuve : _____

Nom du responsable du club :

N° de téléphone :

Adresse e mail :

A renvoyer à l'organisateur

Règlement à l'ordre de chaque organisateur sur le site.

